

Le Département de la Mayenne lance un appel à projets pour la valorisation touristique des maisons éclésières le long de la rivière la Mayenne

Propriétaire du domaine public fluvial (DPF) ainsi que de ses dépendances, en particulier le chemin de halage et les 36 maisons éclésières (la 37^e étant privée), **le Conseil départemental exploite, entretient et aménage la partie navigable de la rivière « la Mayenne » depuis 1974.**

Ce réseau de 85 km est un maillon des 300 km de voies navigables qui constituent le bassin de la Maine (Mayenne, Sarthe, Oudon et Maine). Ce bassin s'ouvre vers la Loire, au sud d'Angers.

Une véritable politique volontariste de mise en valeur de la rivière a été lancée en 1995 par le Département, avec l'aménagement de la totalité du chemin de halage d'une longueur de 85 km après les acquisitions de certaines sections (aménagement du cheminement, pose de barrières, de panneaux de signalisation des écluses, de bornes kilométriques), l'amélioration de ses accès (création d'accès perpendiculaires au chemin et de parkings) et la mise en place de quelques équipements publics (bancs, toilettes...).

Aujourd'hui, **le chemin de halage est dédié à la randonnée non motorisée à savoir le vélo (VTT et VTC), le pédestre, les cavaliers et les attelages** (accès motorisé possible aux seuls véhicules de service et de secours). **Intégré à la Vélo Francette**, itinéraire cycliste reliant La Rochelle à Ouireham créé en juin 2015, **le chemin de halage connaît depuis un véritable succès, qui ne peut s'amplifier puisque cet itinéraire assurera à terme la jonction entre la Loire à Vélo et la Véloscénie** (Paris / Le Mont-Saint-Michel).

Poursuivant sa politique volontariste de mise en valeur de la rivière, le Département souhaite que de nouveaux services (hébergements et services annexes) **soient proposés à tous les touristes en itinérance sur le chemin de halage et la rivière « la Mayenne », tout en générant des retombées économiques sur le territoire.**

Partant du constat que quelques-unes des 36 maisons éclésières ne sont pas pleinement affectées au tourisme fluvial, le **Département lance un deuxième appel à projets pour la valorisation touristique des maisons éclésières auprès de partenaires privés ou publics aptes à prendre en charge l'exploitation à des fins d'activités touristiques** : hébergements touristiques de court séjour ou d'étapes, développement de nouveaux services (petite restauration, services aux randonneurs ou aux plaisanciers...). **Le positionnement stratégique de ces bâtiments le long du chemin de halage est un atout indéniable.**

Ainsi, **ce deuxième appel à projets porte sur les 8 maisons éclésières suivantes : Grenoux** (Commer), **Corçu** (Martigné-sur-Mayenne), **Les Communes** (Martigné-sur-Mayenne), **Le Port** (Sacé), **La Fourmondière supérieure** (Montflours), **Moulin Oger** (Montflours), **La Maignannerie** (St Jean-sur-Mayenne) **et Belle Poule** (Changé).

L'appel à projet est consultable en ligne sur le site du Conseil départemental, lamayenne.fr (Rubrique A votre service / Appel à projet). **Les candidats doivent retourner leur dossier complet avant le 20 avril 2018.**

Contact presse

Nathalie MOREAU
Directrice adjointe de Cabinet en charge de la communication
Attachée de presse
Tél : 02 43 66 53 38 – Portable : 06 88 49 33 95
Courriel : nathalie.moreau@lamayenne.fr